

# Procès-verbal du Conseil Municipal de Saint-Jeures

Salle de la mairie, mercredi 23 juillet 2025 à 20 h 30

**Présents :** Mmes Rose-Marie Brottes, Marie-Thérèse Schymetzky, Joëlle Brottes, Sandrine Chomienne, Mrs André Duboeuf, Lucien Dumas, Christian Ouillon, Hervé Dolmazon, Sébastien Hochet, Philippe Libeyre

**Procurations :** néant

**Absent :** Mmes Josiane Rochelet, Christiane Autin, M. Hervé Goudard

**Elue secrétaire de séance :** Mme Rose-Marie Brottes

## **Ordre du jour**

En préalable à l'ordre du jour adressé aux élus en temps et en heure, le Maire demande l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour, en l'occurrence « Délibération relative à l'indemnisation des congés annuels non pris en cas de cessation définitive d'activité ». L'ensemble des élus accepte cette inscription à l'ordre du jour.

## **Approbation du compte-rendu de la dernière séance :**

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte rendu de la séance du 20 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

## **1. Demande de subventions pour aménagement de la cour d'école de Saint-Jeures**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de réaliser des travaux d'aménagement dans la cour d'école de Saint-Jeures. Il présente le projet relatif à ces travaux qui s'élèvent à un montant de 84 085,51 € HT.

Afin de financer ces travaux, la Commune souhaite solliciter plusieurs organismes afin d'obtenir des subventions.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

- Agence Nationale du Sport 25% -----21 021,37 €
- Conseil National de la refondation 25% -----21 021,37 €
- Etat (Font Verts) 25% ----- 21 021,37 €
- Fonds propres 25% -----21 021,40 €

*Approuvé à l'unanimité*

## **2. Validation devis enrochements pont de Vareilles et pont du Rochain**

Monsieur le Maire expose qu'une consultation a été lancée concernant l'aménagement et l'enrochement des ponts de Vareilles et du Rochain qui avaient subis des dégâts suite aux intempéries du 17 octobre 2024. Trois entreprises ont remis des devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'offre de l'entreprise SASU Roger MARTIN AURA – Établissement Moulin TP pour un montant de 42 382,00€ HT.

*Approuvé à l'unanimité*

### **3. Délibération relative à l'indemnisation des congés annuels non pris en cas de cessation définitive d'activité**

Monsieur le Maire rappelle qu'en principe, le statut de la fonction publique territoriale ne permet pas, pour des congés non pris, de verser une indemnité compensatrice. Néanmoins, la jurisprudence de la cour de justice de l'union européenne et le juge administratif français affirment que, lors d'une cessation de la relation de travail (retraite, décès, mutation...), les congés annuels non pris en raison d'arrêts pour maladie, doivent désormais être indemnisés. L'indemnisation maximale est fixée à 20 jours maximum par année civile pour 5 jours de travail par semaine, L'indemnisation doit être calculée en référence à la rémunération que l'argent aurait normalement perçue s'il avait réellement bénéficié de ses congés annuels.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise l'indemnisation des congés annuels non pris lors de la cessation de la relation de travail en raison de la maladie, pour motifs indépendants de leur volonté

### **4. Questions diverses**

- Vu pour la préparation du pot de départ en retraite de deux agents,
- Un problème de chats errants et à voir sur les villages des Moulins de Pouzols et de la Granette,
- Un habitant du village de Pouzols à un souci avec la circulation des camions qui lui endommage sa gouttière, voir si l'on peut mettre deux panneaux « interdit sauf riverains »,
- Le pré qui se situe vers le cimetière de Saint-Jeures qui a été acquis par la commune serait à faire nettoyer,
- Des branches gênent la visibilité au carrefour de la route d'Araules,
- Pourquoi ne pas mettre des caméras vers certains écopoints,
- L'association de foot de Freycenet demande s'il est possible d'acheter de la peinture pour repeindre la façade du vestiaire (avant cela il faudrait vérifier qu'il n'y a pas un champignon qui la détériore) et également des poteaux pour mettre derrière les cages de foot,
- Les bacs à fleurs mis sur la route en direction du Mazet ont besoin d'un désherbage,
- la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des abords de la médiathèque sera délibérée en septembre, Monsieur Petiot doit présenter le projet établit pour ces travaux.